

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

2009



*Laissez le déchet, et abandonnez
les contenants de déchet dans les conteneurs à bon escient,
ainsi que les manœuvres automobiles
ne font pas chaque et pose des risques !
Le SICTOM Velay-Pilat assume toute
responsabilité en cas d'accident.*

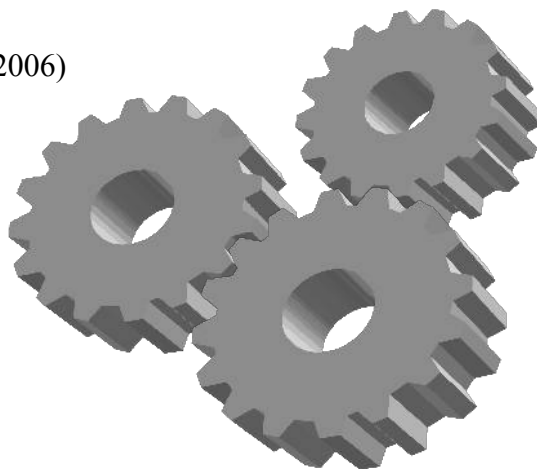


A - Les indicateurs techniques

1. Territoire desservi et population :

Communes de HAUTE LOIRE

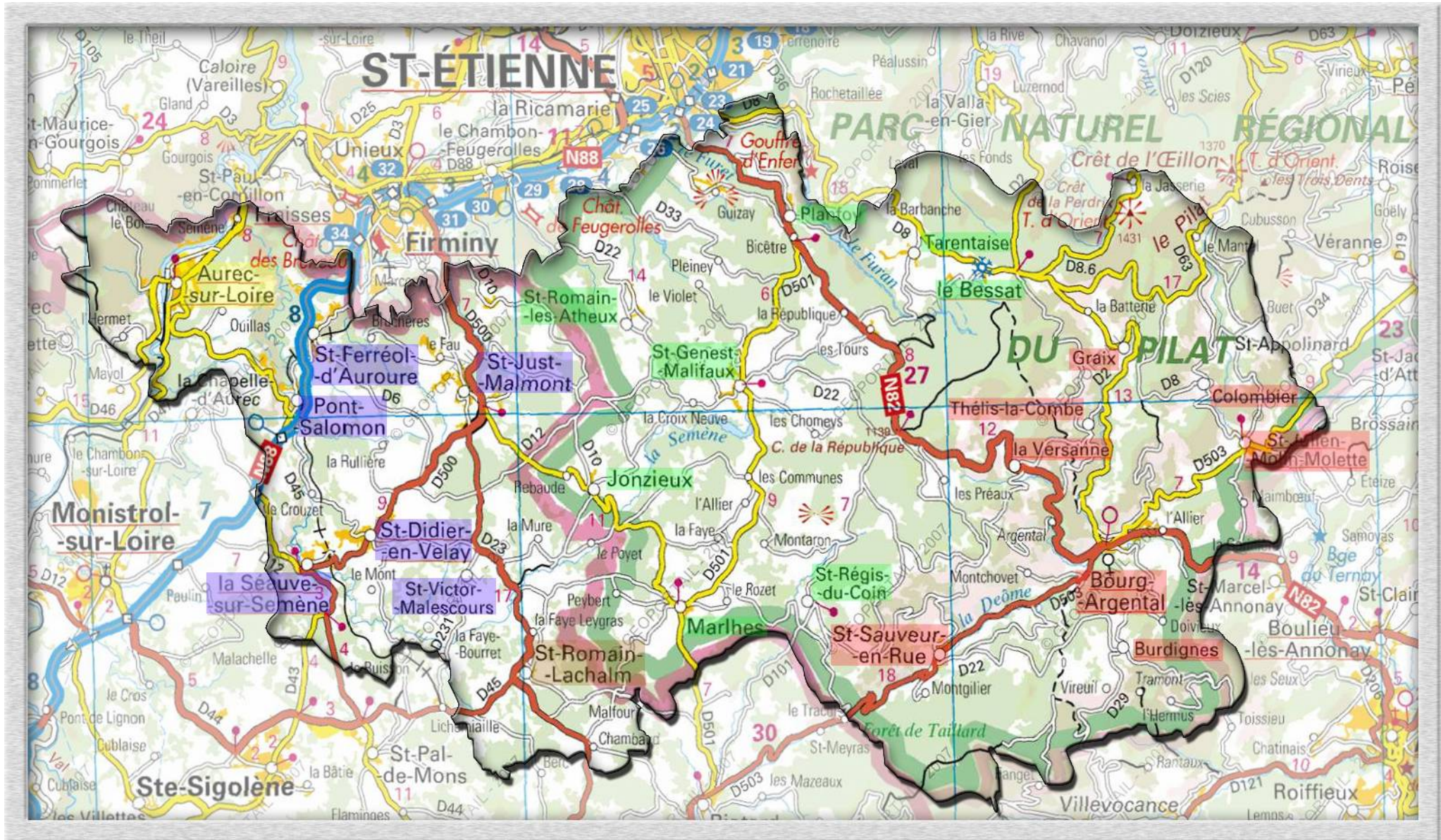
ST DIDIER EN VELAY	3436 Habitants
ST FERREOL D'AUROURE	2188
PONT SALOMON	1772
LA SEAUVE / SEMENE	1276
ST VICTOR MALESCOURS	766
ST ROMAIN LACHALM	1015
ST JUST MALMONT	4222
AUREC SUR LOIRE	5438 (2006)



Communes de la LOIRE

ST GENEST MALIFAUZ	2991
MARLHES	1469
ST REGIS DU COIN	376
JONZIEUX	1260
ST ROMAIN LES ATHEUX	924
TARENTEISE	468
LE BESSAT	451
PLANFOY	926
SAINTE SAUVEUR EN RUE	1137
BOURG ARGENTAL	2993
LA VERSANNE	361
THELIS LA COMBE	178
GRAIX	145
COLOMBIER	297
ST JULIEN MOLIN MOLETTE	1203
BURDIGNES	372

La population totale desservie au 1^{er} janvier 2009 est de **35 664 habitants**



2. Collecte

2.1 Collecte des déchets provenant des ménages :

Collecte traditionnelle des ordures ménagères

Collecte du verre en mélange

Collecte des emballages légers (apport volontaire)

Collecte des papiers journaux magazines (apport volontaire)

Collecte des journaux magazines et emballages légers (porte à porte)

2.1.1 Organisation de la collecte traditionnelle des Ordures ménagères :

La collecte traditionnelle des ordures ménagères est réalisée en régie en 6 tournées distinctes. 17 salariés sont affectés à cette tâche.

Les ordures ménagères sont collectées 1 ou 2 fois par semaine.

Une tournée complémentaire permet de desservir les hameaux difficiles d'accès grâce à un véhicule de gabarit plus petit.

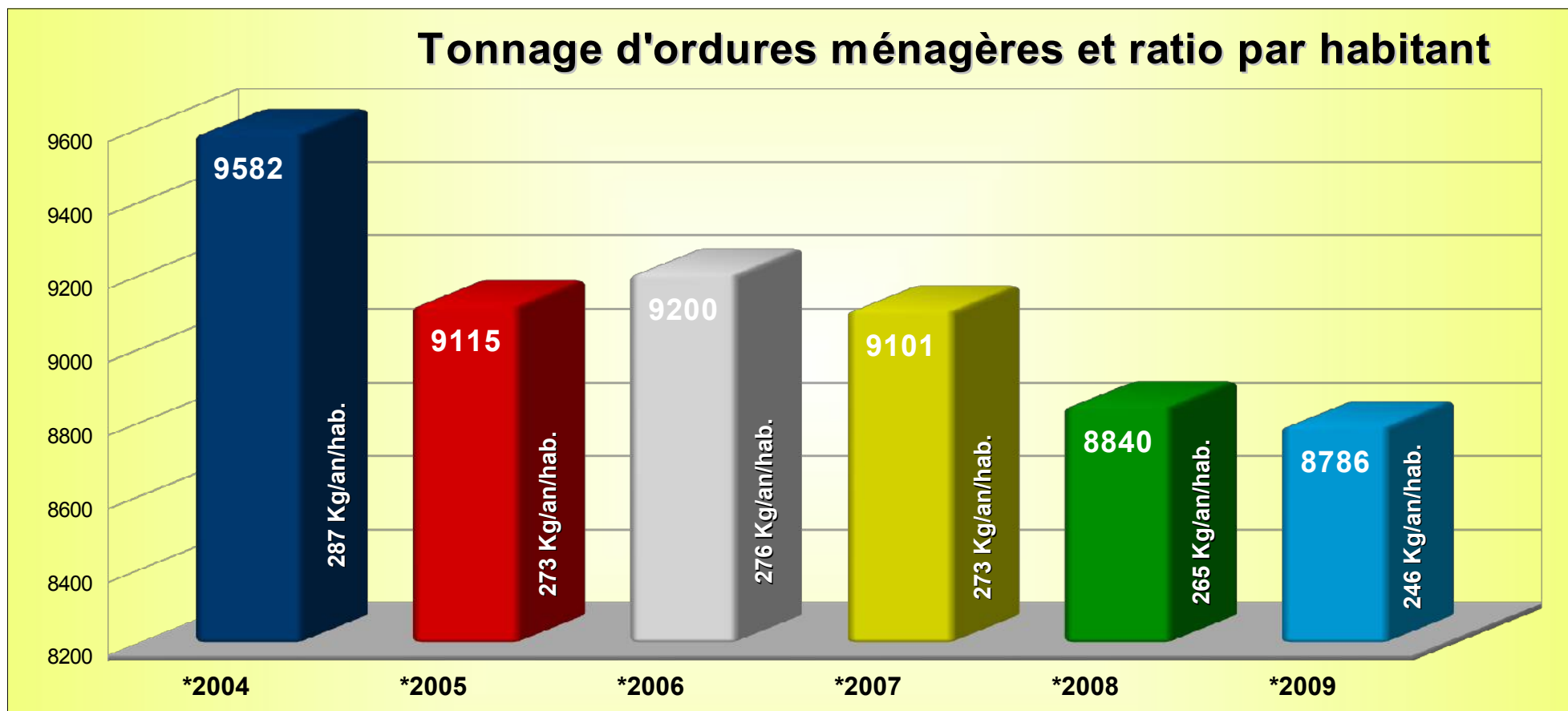
La collecte des ordures ménagères se fait principalement en points de regroupement équipés de conteneurs de 750 l. Propriété du syndicat, ces bacs sont nettoyés une fois par an. En 2009 la prestation a été effectuée par l'entreprise Chablais.

Un règlement a également été établi pour préciser la responsabilité de chaque collectivité – syndicat – communes – communautés de communes. L'entretien des abords des points de regroupement incombe à la commune.

**Courant 2009, il a été procédé au lavage des bacs à ordures ménagères.
581 bacs ont été lavés sur l'ensemble des communes.
Coût de la prestation : 4763 €**

2.1.2 Bilan de la collecte d'ordures ménagères

Évolution des tonnages d'ordures ménagères collectées depuis 2004



On constate que la production d'ordures ménagères résiduelles est de 246 Kg / habitant

2.1.3 Organisation de la collecte en mélange des ordures ménagères

	Tournée 1	Tournée 2	Tournée 3	Tournée 4	Tournée 5	Tournée 6
LUNDI	St Didier / La Séauve	Le Bessat / Tarentaise / Planfoy / <i>La République, La Blâche, La Poze et le lycée agricole (St Genest)</i>	Jonzieux / Marthes	St Romain L. St Sauveur Burdignes Bourg-A La Versanne St Genest M. 1 partie St Just M.	1ère partie Bourg-Argental St Sauveur	Aurec sur Loire
MARDI	St Romain / St Victor	St Ferréol / Pont S.	St Genest / St Romain les A.	St Just / Malmont	2ème partie Bourg-Argental St Julien M.M.	Aurec sur Loire
MERCREDI	Cartons + bacs jaunes St Didier-La Séauve St Romain-St Victor	Cartons +bacs jaunes St Romain A.-Une partie St Genest-Le Bessat-Tarentaise- Planfoy	St Régis du Coin / Campagnes de St Genest	Bac jaunes St Just + OM Aurec-Pont Salomon et petite partie St Didier	Colombier / Graix Thélis la Combe La Versanne	Aurec sur Loire
JEUDI	St Didier / La Séauve	Le Bessat / Tarentaise / Planfoy / <i>La République, La Blâche, La Poze et le lycée agricole (St Genest)</i>	Jonzieux / Marthes	St Didier La Séauve St Ferréol 1 partie St Just	1ère partie Bourg-Argental St Sauveur	Aurec sur Loire
VENDREDI	St Romain / St Victor	St Ferréol / Pont S.	St Genest / St Romain les A.	St Just / Malmont	2ème partie Bourg-Argental St Julien M.M.	Aurec sur Loire

3. Collecte sélective

3.1 Organisation des collectes sélectives

Désormais, la collecte des papiers journaux magazines et emballages légers s'effectue de trois manières.

a) Collecte porte à porte

895 bacs jaunes été déjà installés soit un volume de 671 m³. En 2009, 80 bacs jaunes supplémentaires ont été installés ce qui porte à 731 m³ le volume disponible.

La collecte sélective par bacs jaunes mise en place depuis 2005 et modifiée en cours d'année 2007 est organisée comme suit :

	Communes collectées
LUNDI	Aurec - Pont-Salomon - St Ferréol
MARDI	St Just - St Genest
MERCREDI	- Bourg-A. - St Sauveur - St Julien - Colombier – Thélis La Combe – Graix - Burdignes La Versanne - St Didier en Velay – La Séauve sur Semène – St Romain Lachalm – St Victor Malescours – - St Romain les Atheux – Le Bessat – Tarentaise – Planfoy
JEUDI	Jonzieux - Marlhes - St Régis

b) Collecte par apport volontaire

Les Eco-points sur l'ensemble du territoire représentent :
52 colonnes pour le papier soit 208 m³ - 50 colonnes pour les emballages soit 200 m³ - 93 colonnes pour le verre soit 372 m³.
La collecte des éco-points assurée en régie se fait une fois par semaine pour le papier et emballages légers
Les colonnes de verre sont collectées indépendamment par la Société SOLOVER tous les quinze jours.

c) Collecte des cartons des artisans et commerçants

Depuis la modification de la collecte sélective porte à porte, les cartons produits par les artisans et commerçants sont ramassés régulièrement une fois par semaine sur l'ensemble des communes.

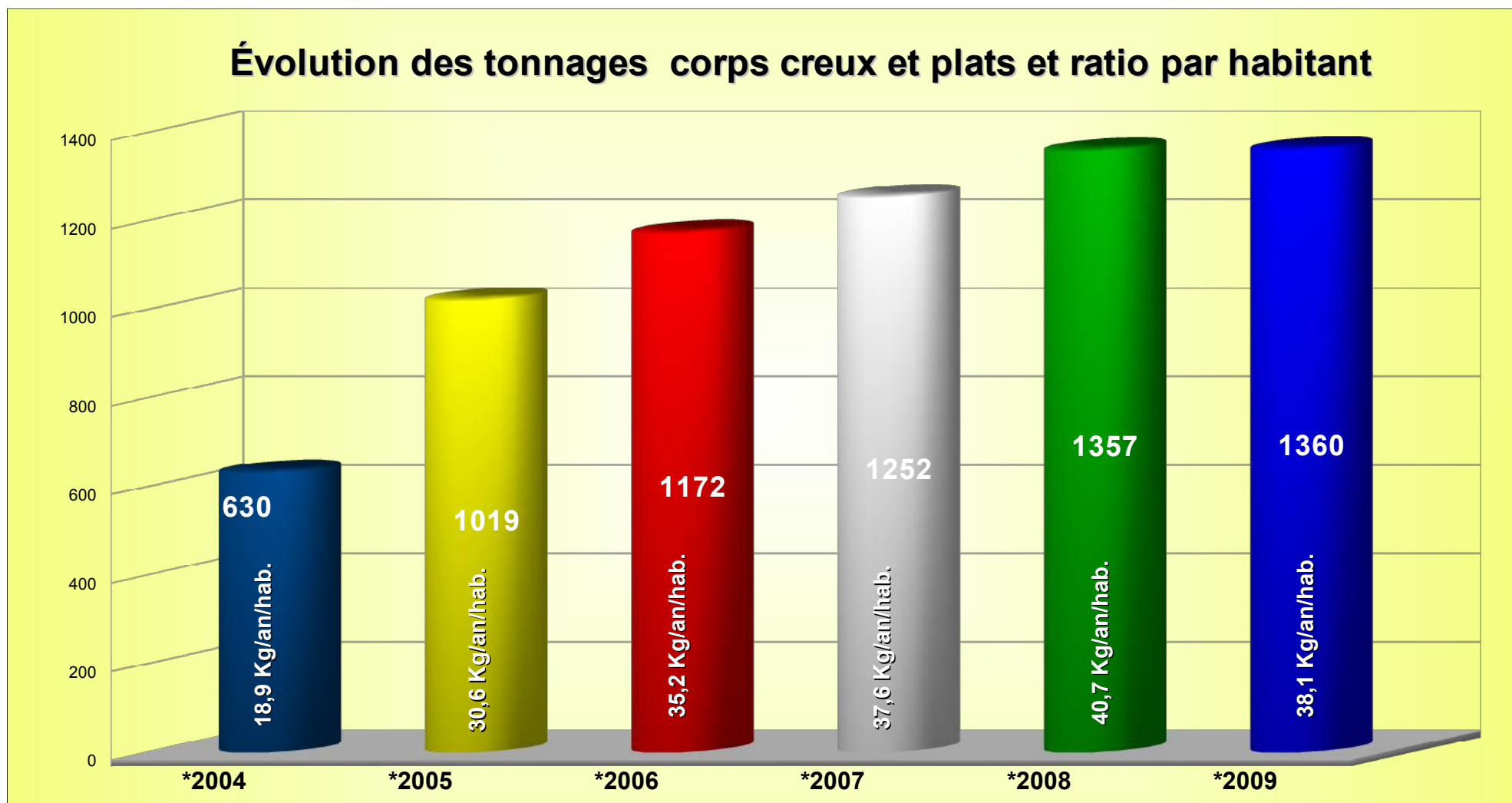
d) le tri

Le tri sélectif pour les papiers, journaux magazines et les emballages légers est réalisé par la Société MOS de FIRMINY. Le verre est acheminé chez ST GOBAIN Emballages.

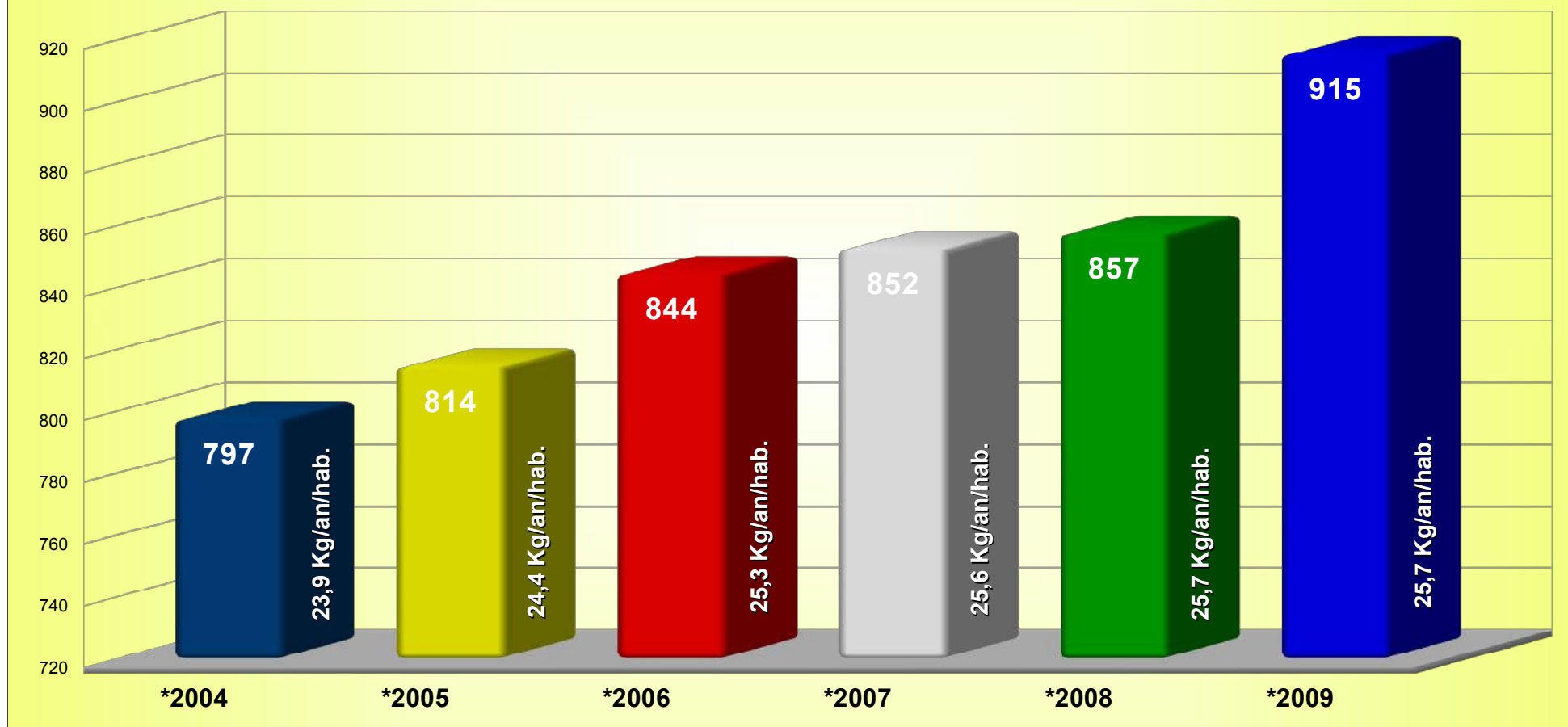
Les matériaux triés sont ensuite acheminés vers un repreneur désigné par Eco-emballages :

Matériaux collectes	Repreneur désigné
ACIER	ARCELOR (Usinor packaging à PUTEAUX/LA DEFENSE)
ALUMINIUM	AFFIMET à COMPIEGNE
CARTONS/CARTONNETTES	Papeterie GIROUX à OLLIERGUES
Tetrabricks	Revipac
Plastiques (PVC, PET, PEHD)	VALORPLAST
Verre	ST GOBAIN –EMBALLAGES à ST ROMAIN LE PUY
Papier-Carton	MOS - Moulin

3.2 Bilan de la collecte sélective :



Évolution des tonnages de verre et ratio par habitant



1360 t. d'emballages légers et de papiers journaux magazines ont été triés sur lesquelles ont été retirés 303 t. de déchets indésirables (refus de TRI). Le taux de refus calculé par rapport au tonnage trié est malheureusement en nette augmentation par rapport aux années précédentes.

Tonnages collectés : 1360 t. + verre 915 t.
Tonnages triés : 1057 t.
Refus = 28 %

VALORISATION:

Matériaux	Tonnage recyclé
Acier	58 t.
Aluminium	2,25 t.
Cartons / Cartonnettes	255 t.
Briques alimentaires	26 t.
Flaconnage plastique	672 t.
Verre	916 t.
Journaux / Magazines	571 t.

Kilométrage et carburant des collectes ordures ménagères et TRI :

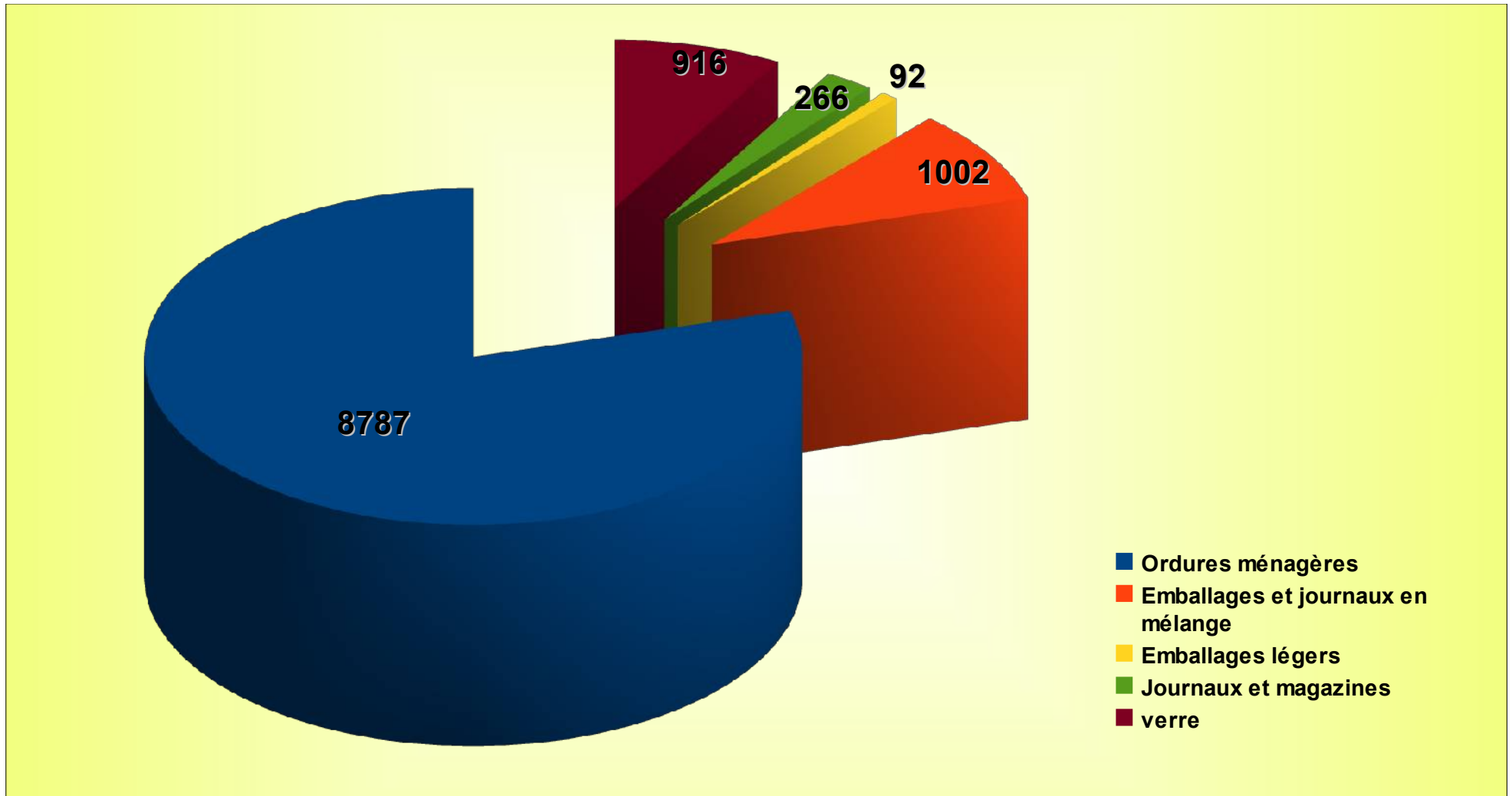
213 829 kms parcourus soit environ :

- 213 traversées de la France du Nord au Sud ou
- 12 fois la distance entre St-Etienne et Sydney en Australie ou encore
- + de 5 fois la circonférence de la terre au niveau de l'équateur

110 080 litres de carburant



Bilan annuel des collectes effectuées auprès de la population (en tonnes)



3.3 Collecte des encombrants et déchetteries :

Pas de collecte des encombrants. Les communes qui organisent cette collecte les apportent directement au C.E.T.

3.4 Collecte des plastiques agricoles :

Comme chaque année le SICTOM a organisé le 26 septembre 2009 une « Campagne propre » à destination des agriculteurs. Cette collecte des plastiques recyclables (films d'ensilage et d'enrubannage, bâches de serre) a été effectuée sur quatre sites :

- Bourg-argental
- St Genest Malifaux
- St Didier en Velay
- Lichemialle

10 bennes de 30m3 chacune ont été collectées ce qui représente 39,86 tonnes de plastiques recyclables acheminés vers l'entreprise *Veriplast* (anciennement autobar) à yssingaux.

3.5 Collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux :

Soucieux du problème que rencontrent les personnes en auto-médication, le SICTOM Velay Pilat a mis en place en 2009 une collecte gratuite des déchets de soins (aiguilles, pansements, corps de seringues ...). En effet, le comité syndical dans sa séance du 17 décembre 2008, a décidé de signer avec l'association AILES, une convention de partenariat pour « la mise en place de la collecte et du traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux des particuliers. »

L'association basée 16, rue des alliés à St Etienne a collecté ces déchets dangereux une fois par trimestre lors de permanences de 2h en Mairie sur Bourg-Argental, Jonzieux, St Didier en Velay et Aurec sur Loire. Au total 141 personnes ont pu éliminer leurs déchets d'activités de soins.

Le SICTOM prend entièrement à sa charge le financement de cette collecte.

Déchetteries présentes sur le territoire du SICTOM VELAY PILAT :

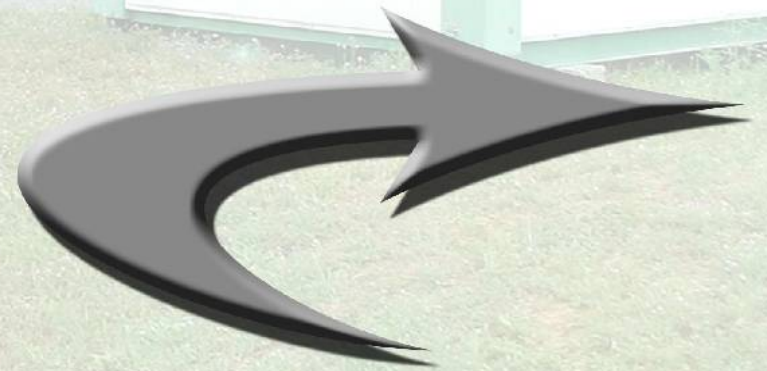
(Toutes les déchetteries sont exploitées en régie directe)

- 1 située à Aurec sur Loire
(depuis le 1/9/2002 date d'adhésion de la commune d'Aurec sur Loire au SICTOM VELAY PILAT).
- 1 située à St Just Malmont (mise en service le 01 avril 2003)
- 1 située à Bourg-Argental (mise en service le 01 avril 2004)
- 1 située à St Genest Malifaux (mise en service le 08 juillet 2005)



Déchetterie

Aurec sur Loire

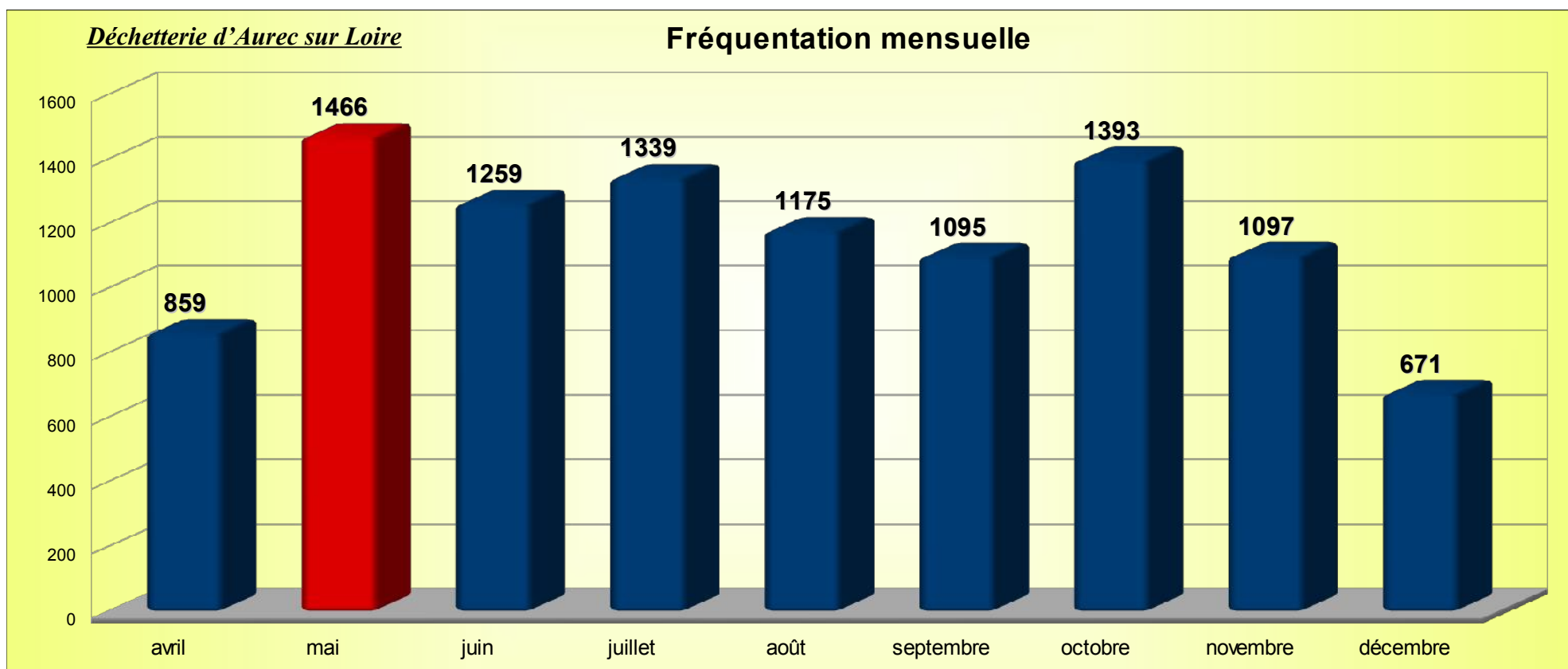


13 052 personnes en 2009 (14 425 Personnes en 2008 – 14 909 en 2007)

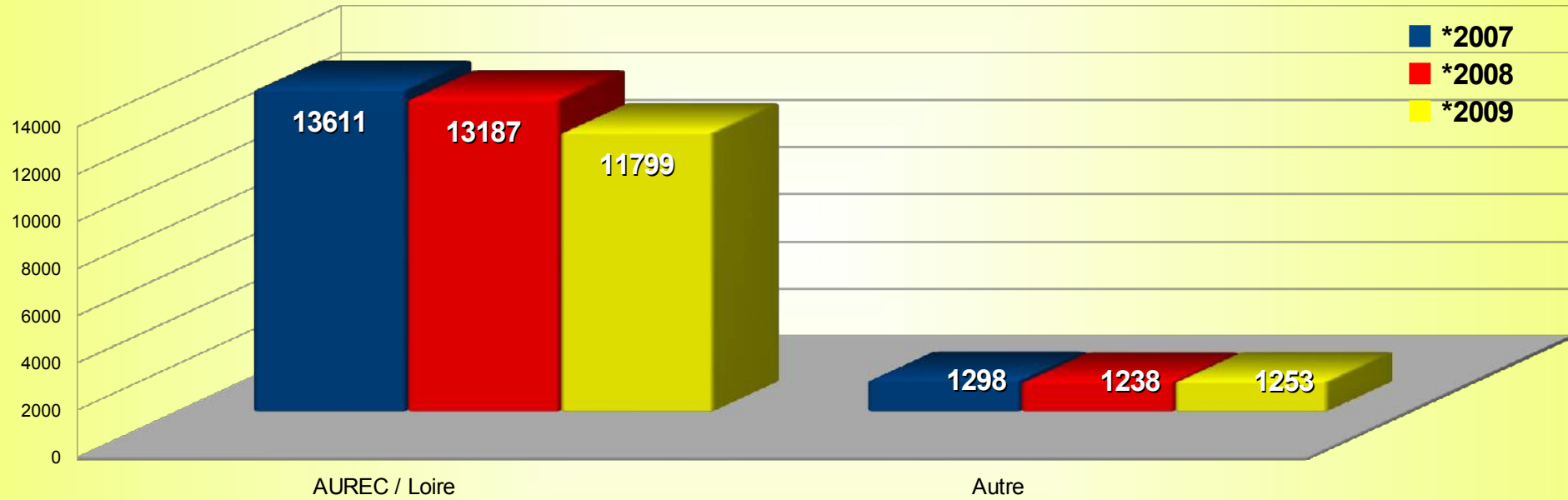
Soit environ **1 088 personnes par mois**

et environ **64 personnes par jour**

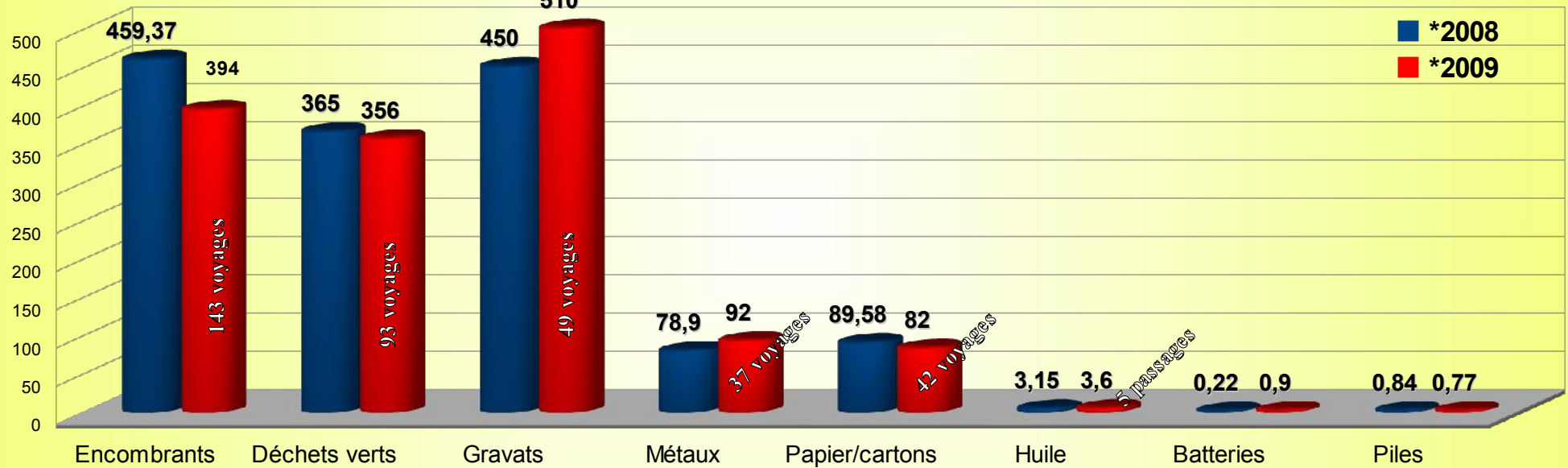
Record d'affluence : 155 personnes le 23 mai 2009



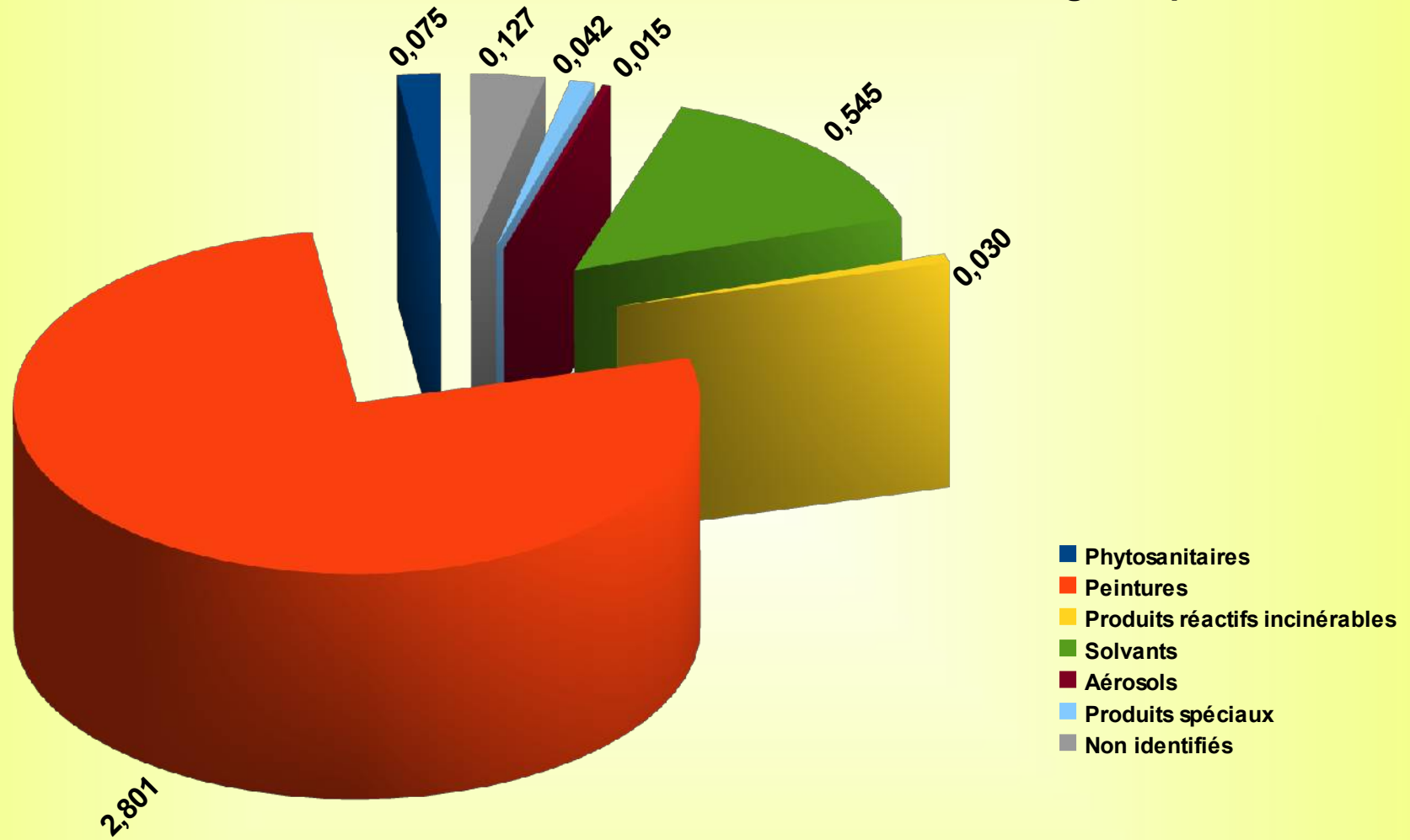
Fréquentation annuelle par communes



Tonnages cumulés



Déchets ménagers spéciaux collectés

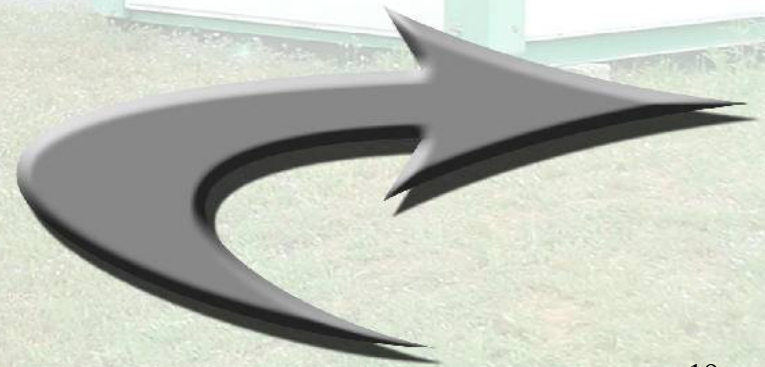


Soit un total de 3,508 tonnes de déchets ménagers spéciaux



Déchetterie

St. Furst-Mahmont

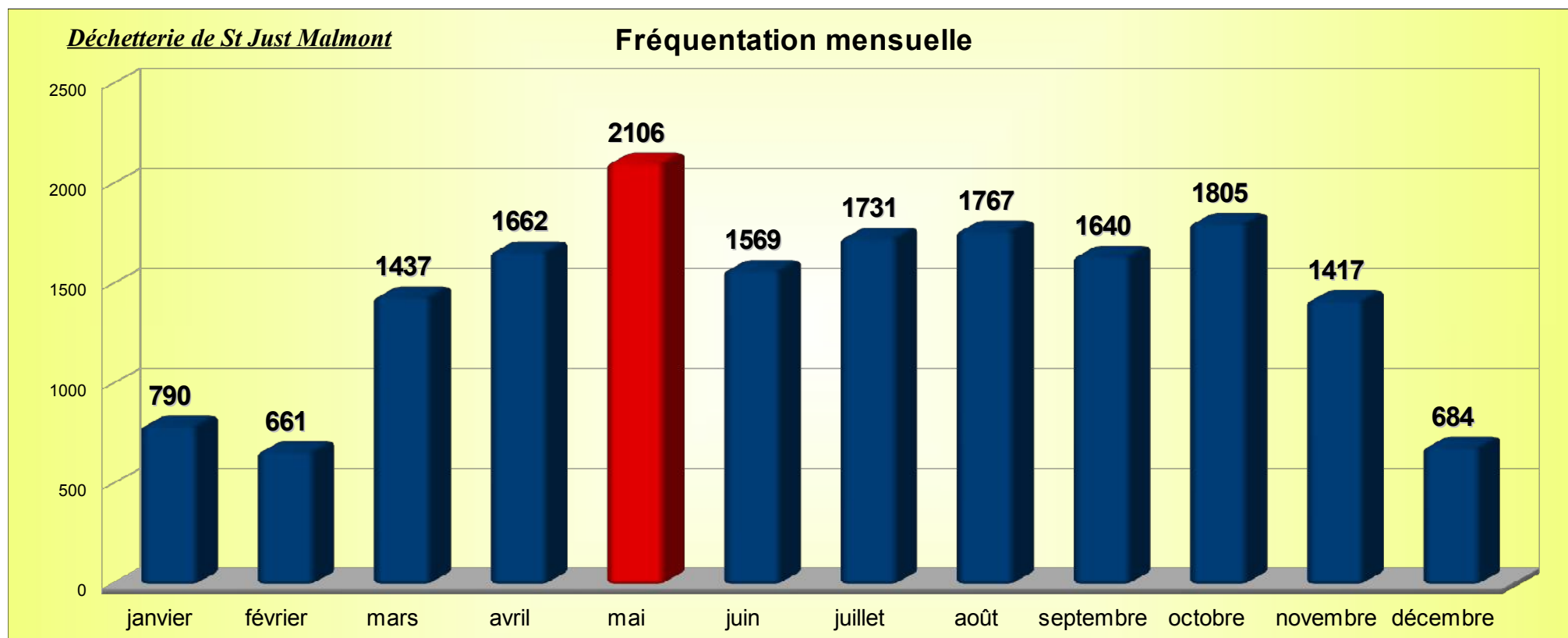


17 269 personnes en 2009 (14 903 Personnes en 2008 – 15 494 en 2007)

Soit environ **1 439 personnes par mois**

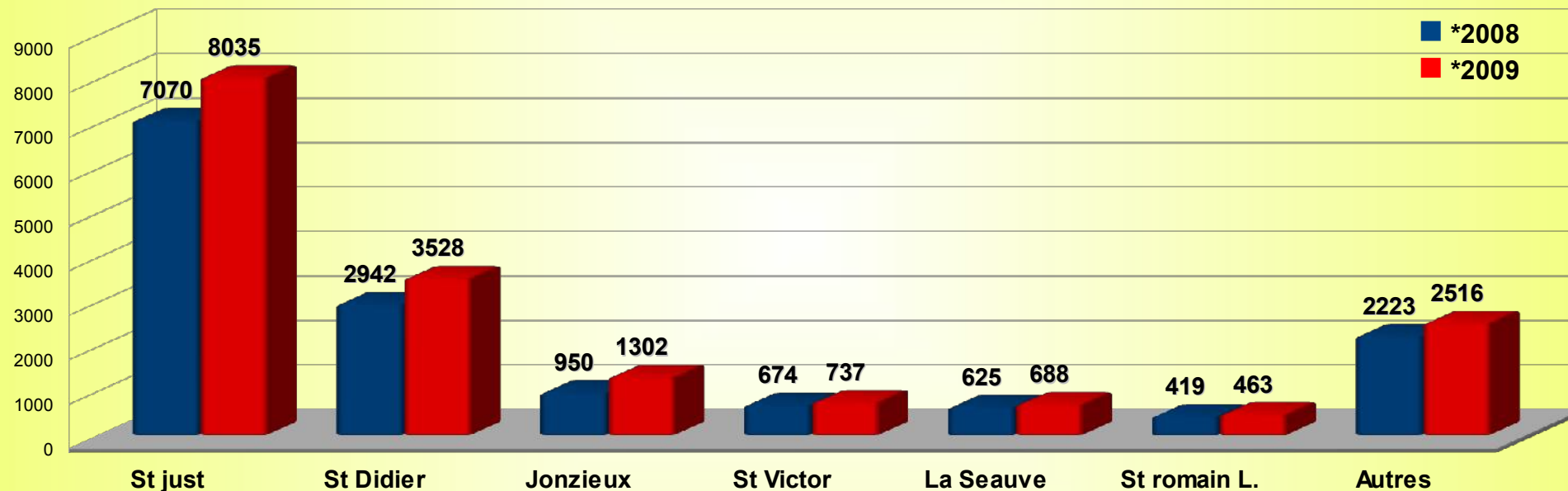
Et environ **85 personnes par jour**

Record d'affluence : 240 personnes le 09 mai 2009

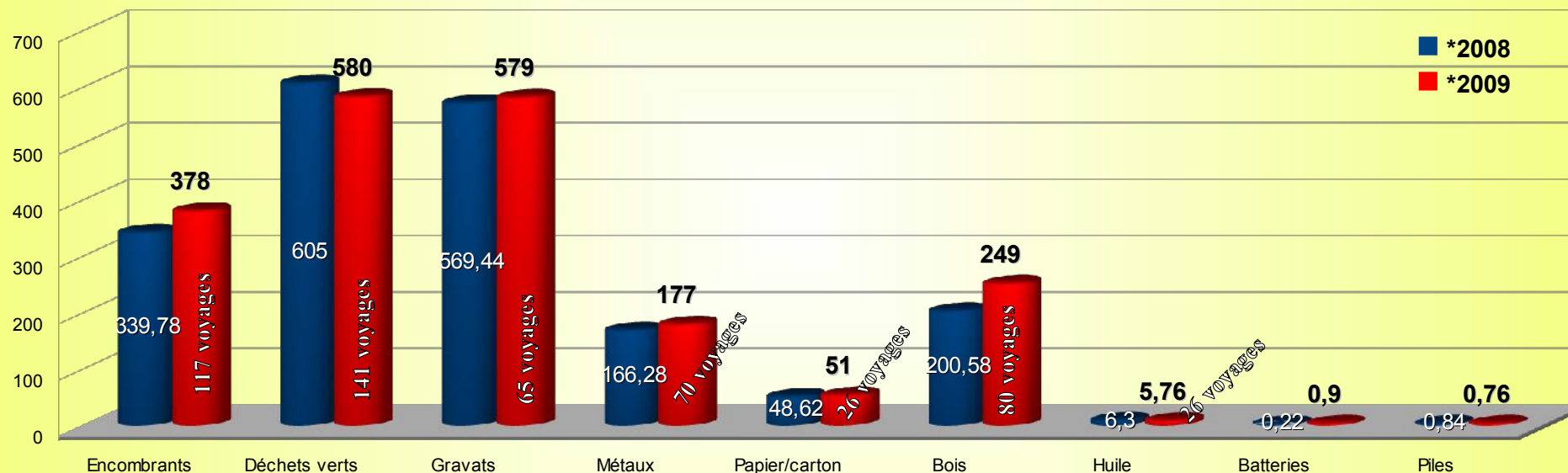


Déchetterie de St Just Malmont

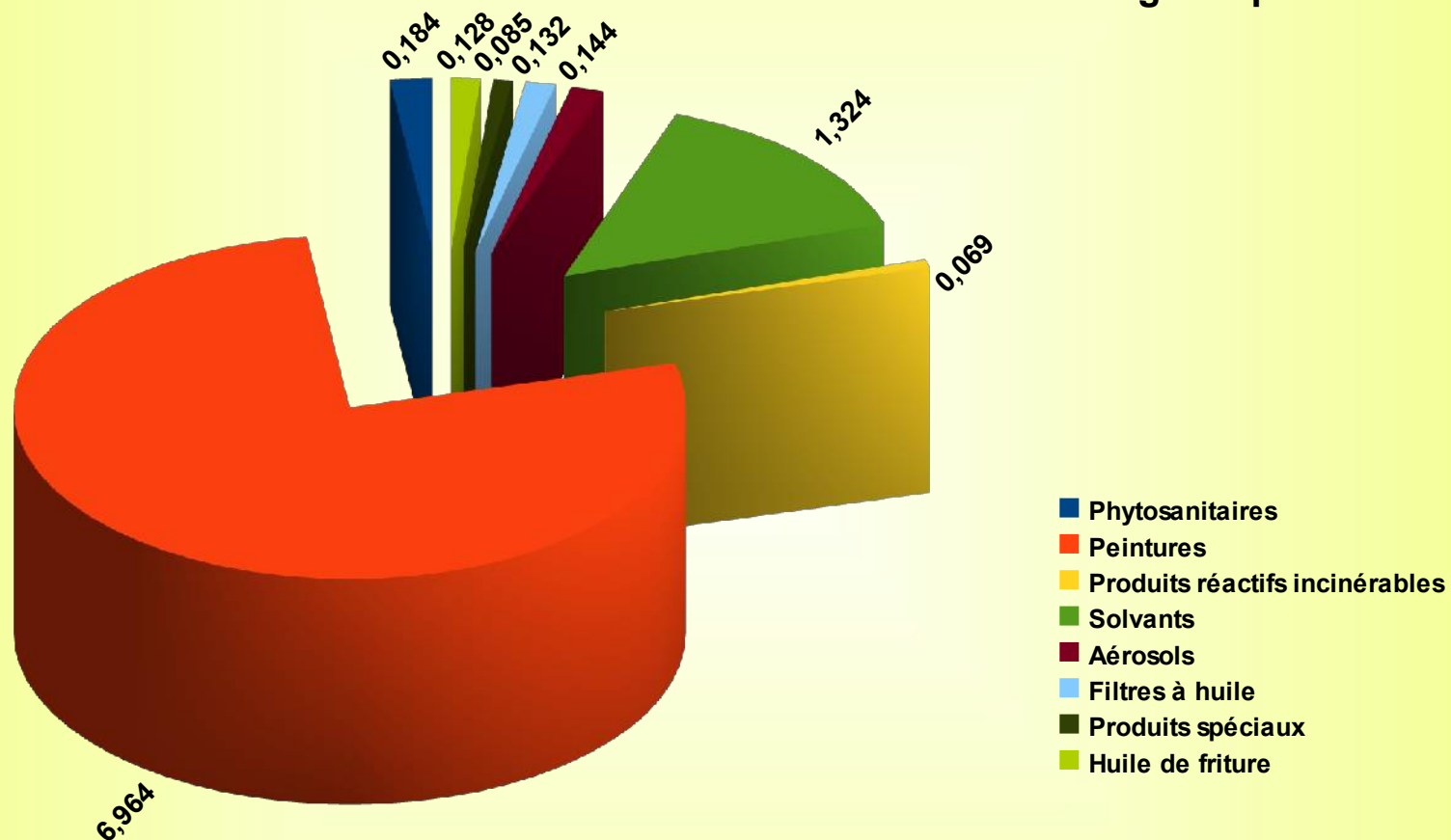
Fréquentation annuelle par communes



Tonnages cumulés



Déchets ménagers spéciaux collectés

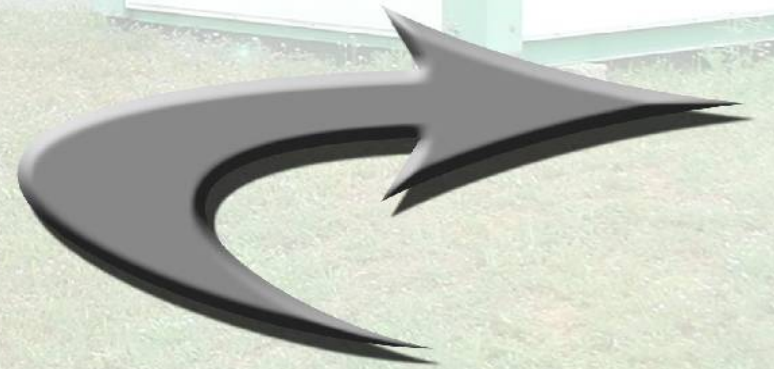


Soit un total de 9,03 tonnes de déchets ménagers spéciaux



Déchetterie

Bourg-Argental



9073 personnes en 2009 (8599 Personnes en 2008 – 8132 en 2007)

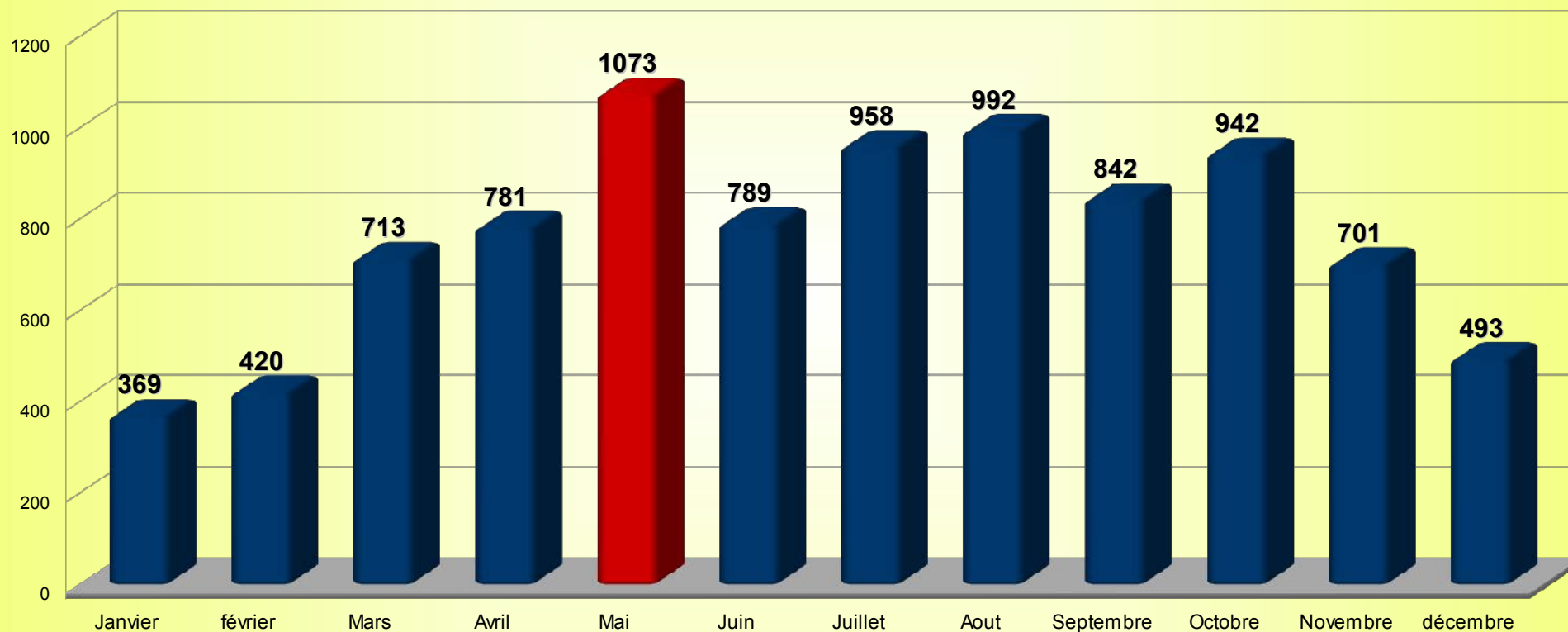
Soit environ **756 personnes par mois**

Et environ de **44 personnes par jour**

Record d'affluence : 94 personnes le 09 et le 23 mai 2009

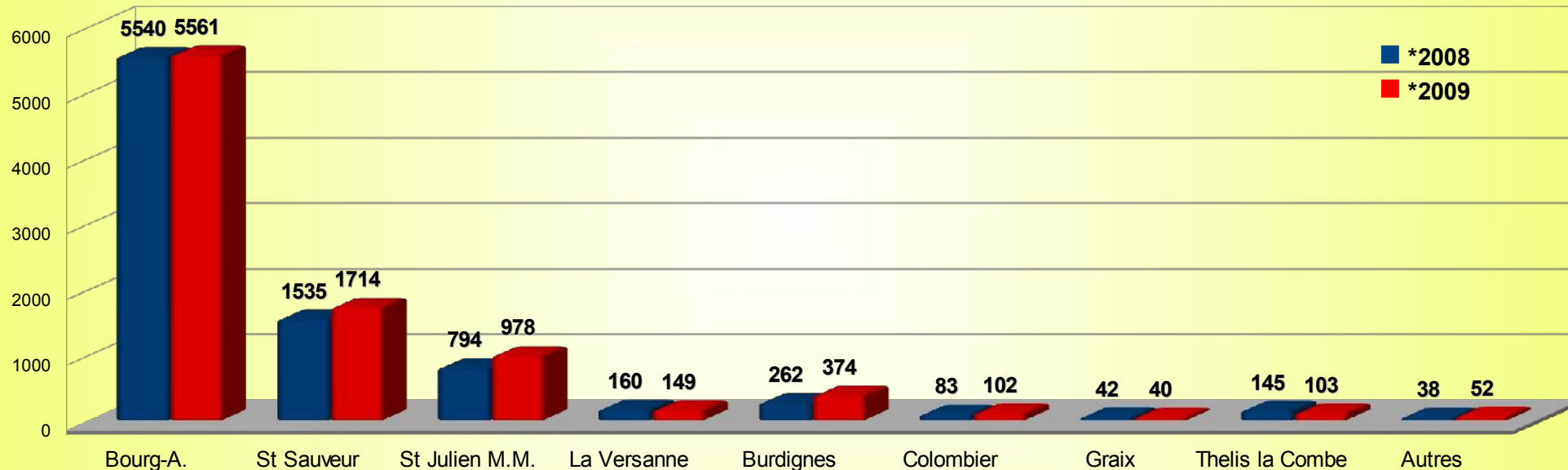
Déchetterie de Bourg-Argental

Fréquentation mensuelle

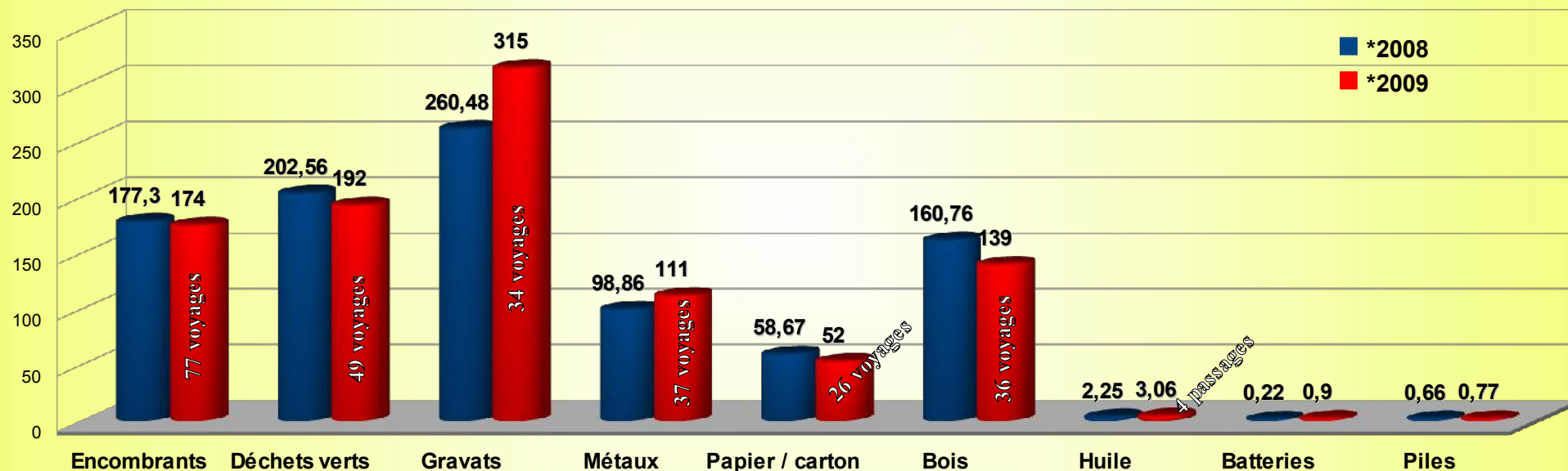


Déchetterie de Bourg-Argental

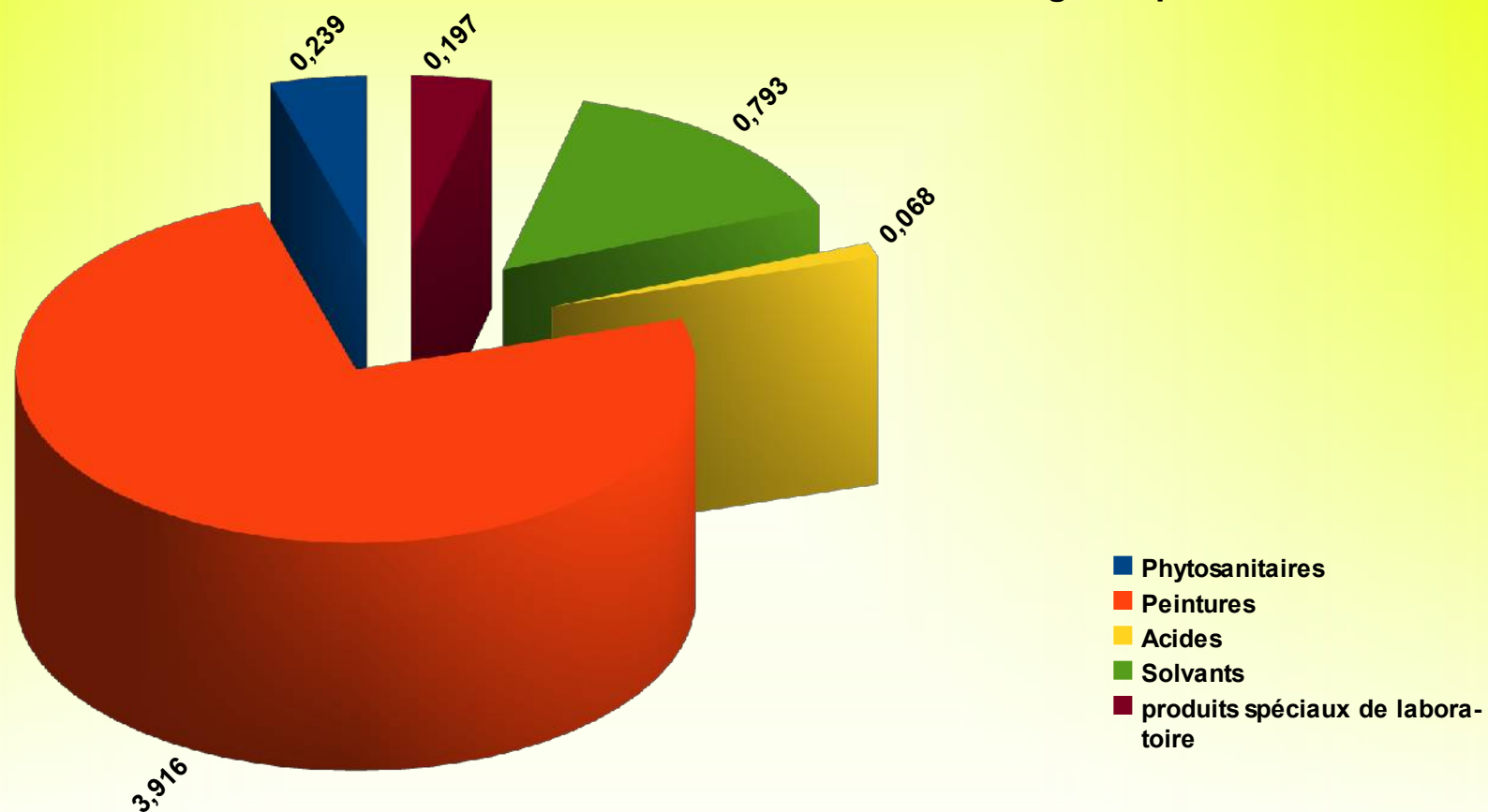
Fréquentation par communes



Tonnages cumulés



Déchets ménagers spéciaux collectés

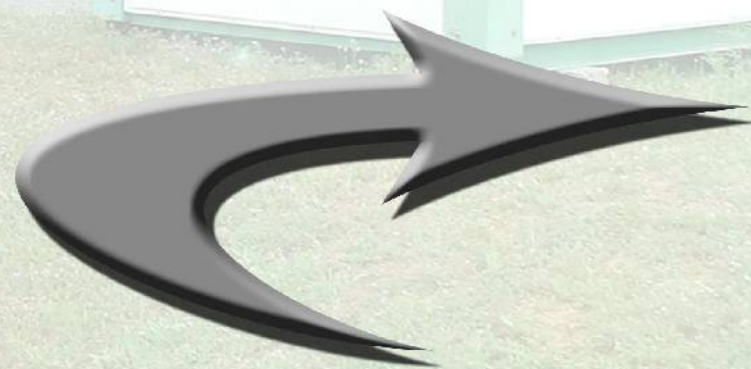


Soit un total de 5,213 tonnes de déchets ménagers spéciaux



Déchetterie

St Genest-Malifaux

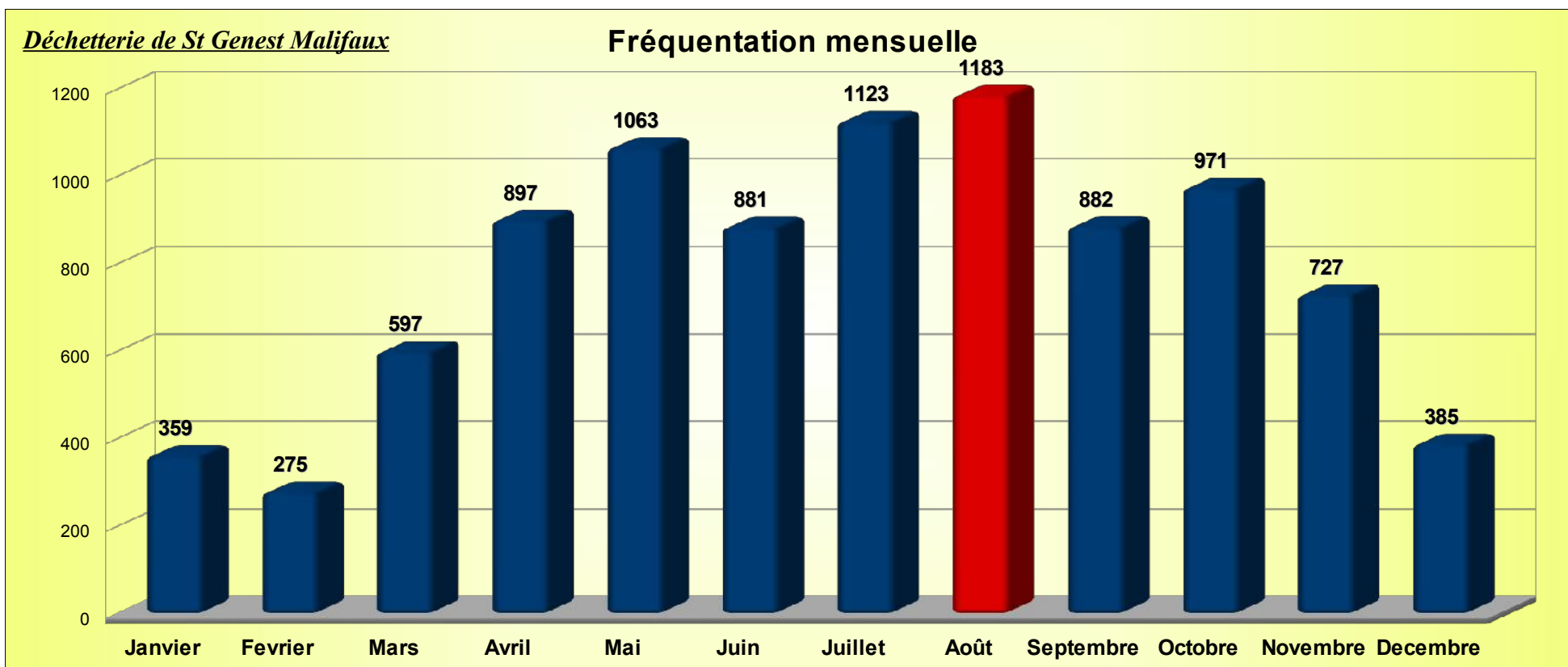


9343 personnes en 2009 (9031 Personnes en 2008 – 8450 en 2007)

Soit environ **779 personnes par mois**

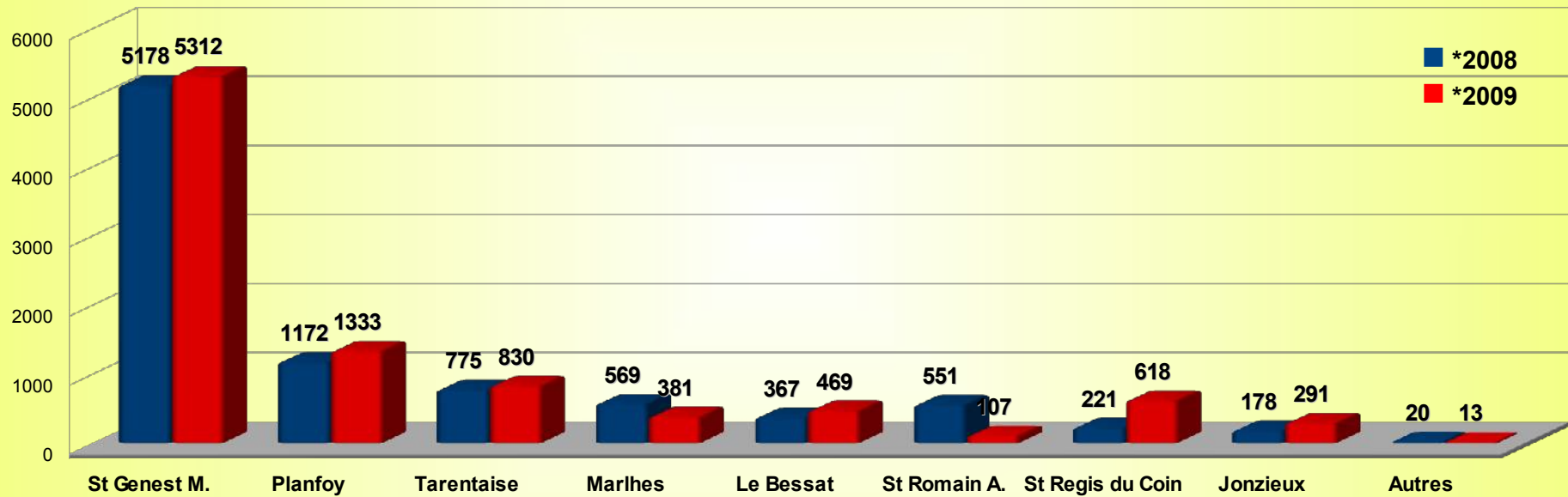
Et environ **46 personnes par jour**

Record d'affluence : 119 personnes le 09 mai 2009

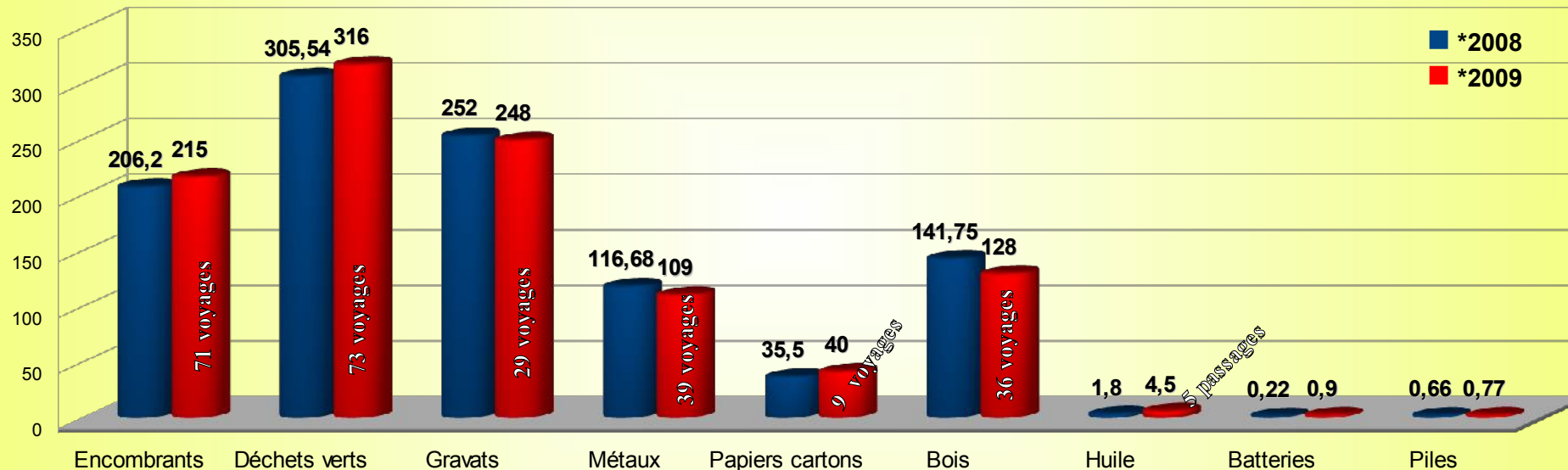


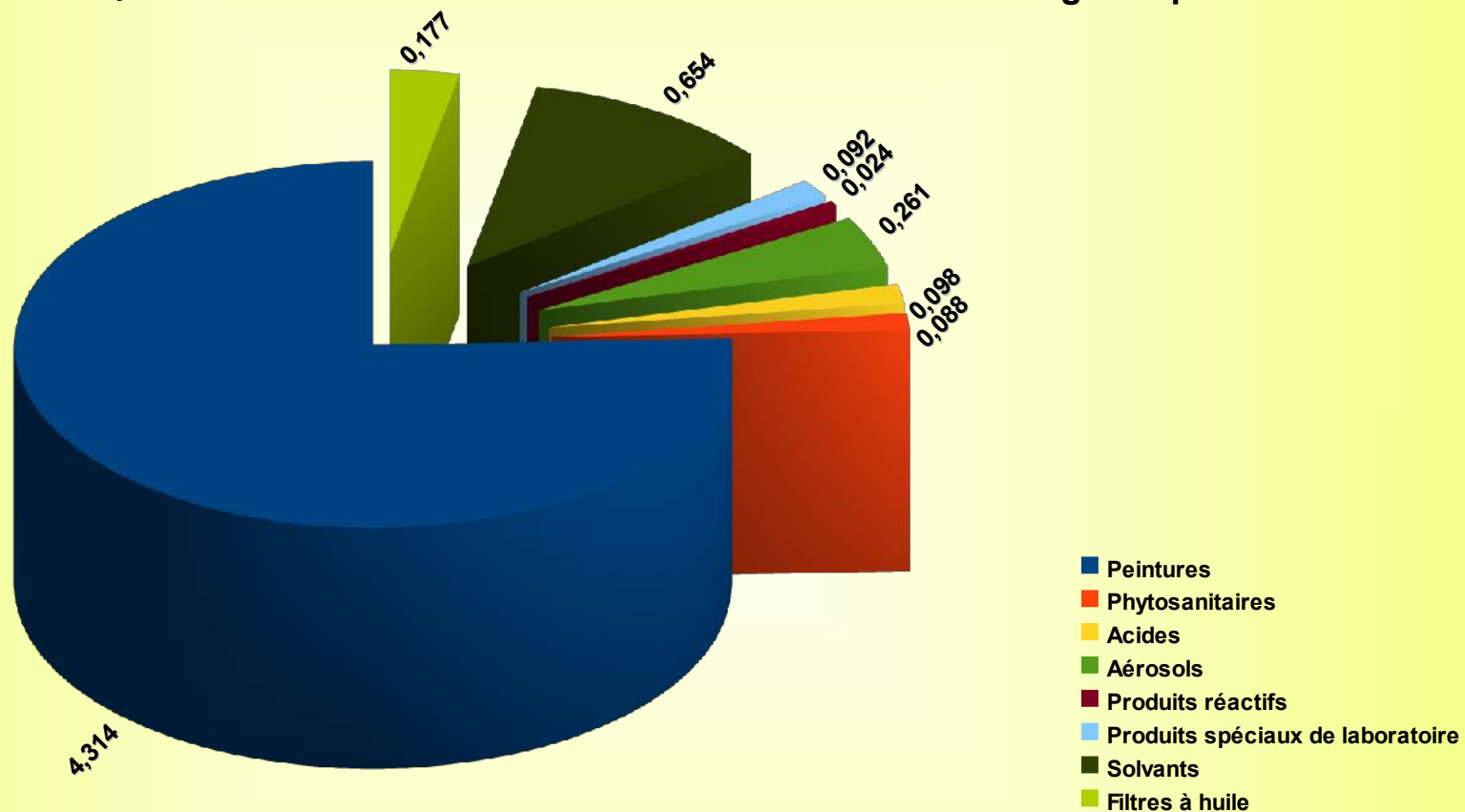
Déchetterie de St Genest Malifaux

Fréquentation par communes



Tonnages cumulés





Soit un total de 5,708 tonnes de déchets ménagers spéciaux

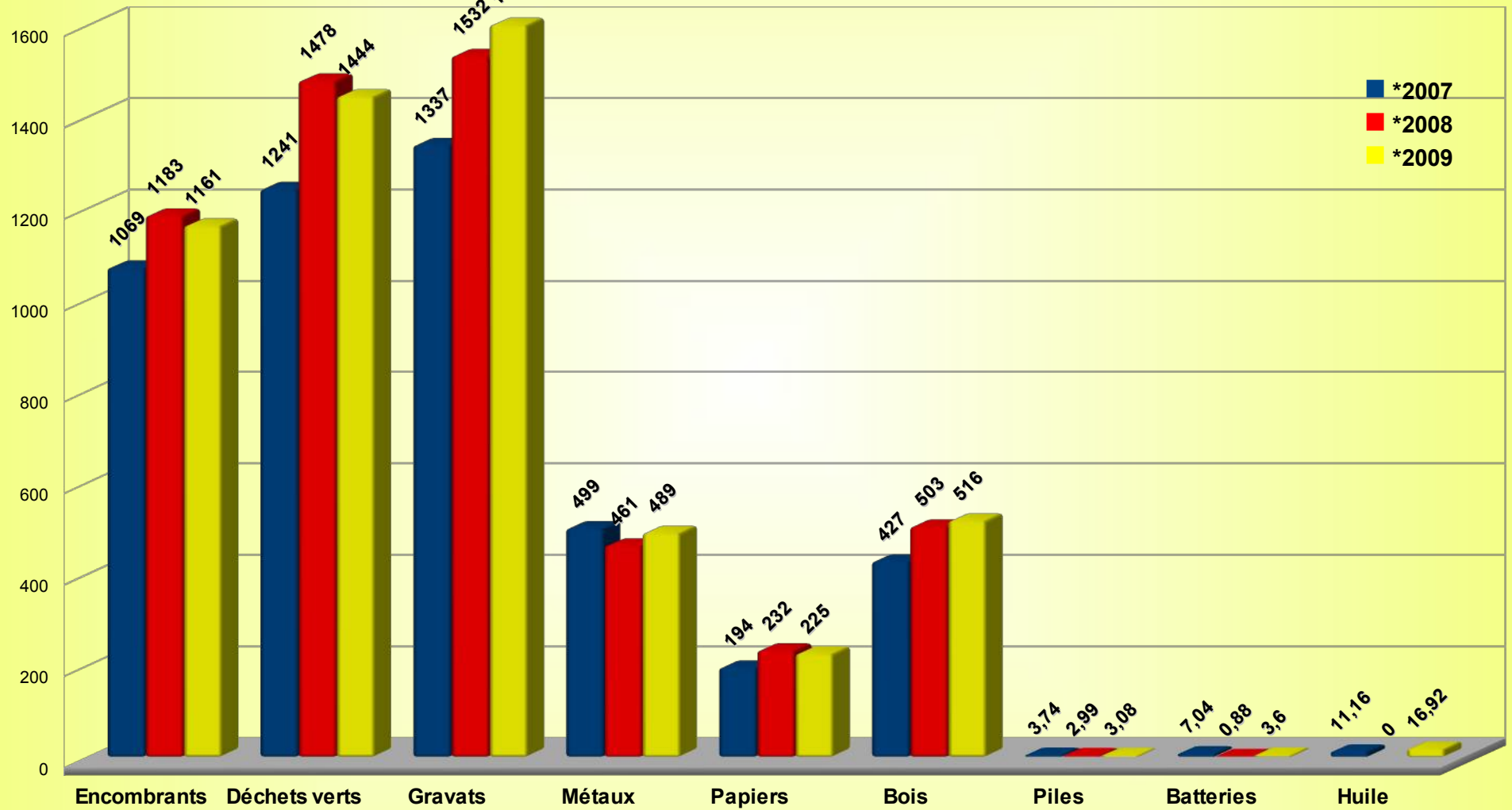


TOTAL

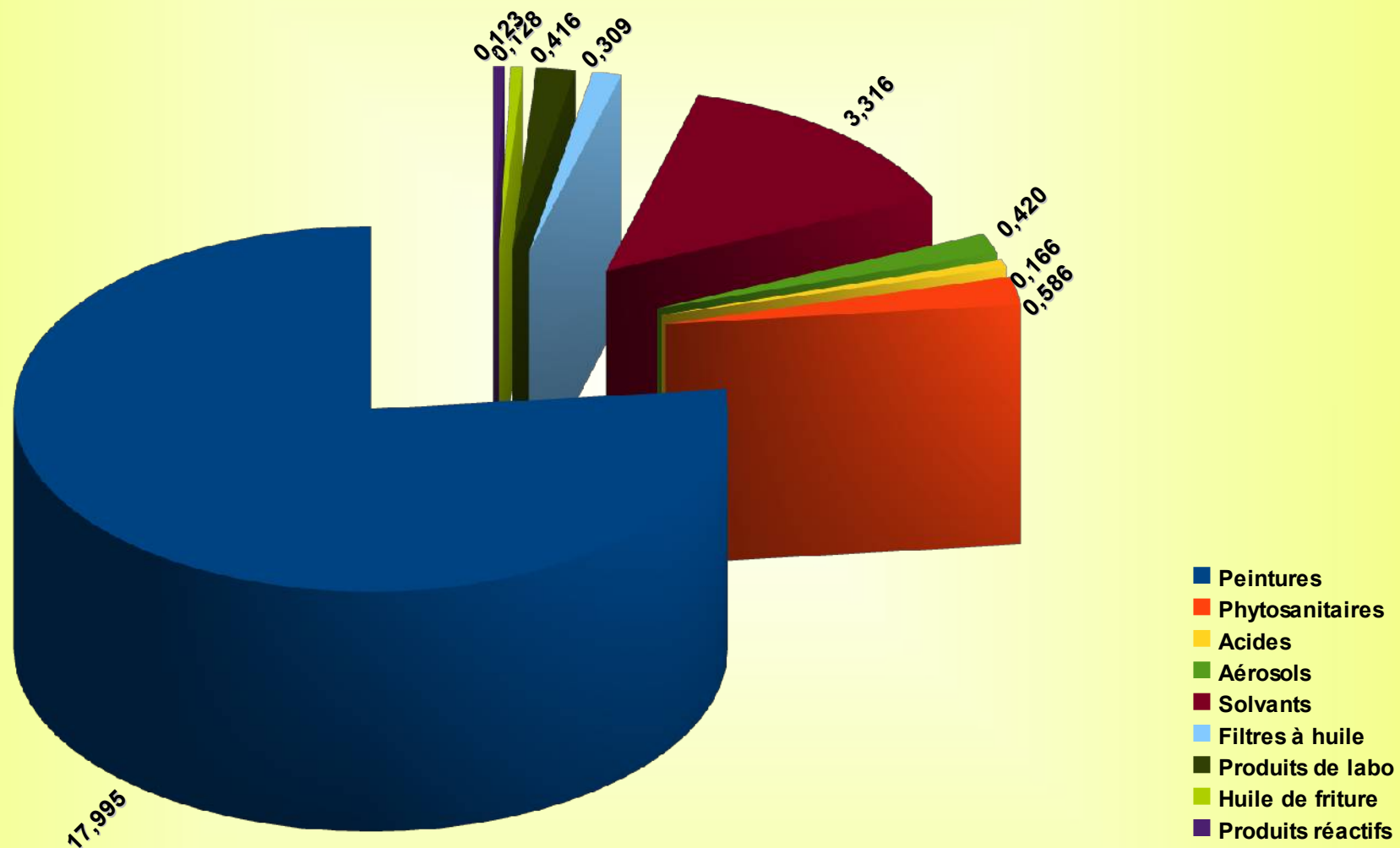
des 4 déchetteries



Tonnages cumulés

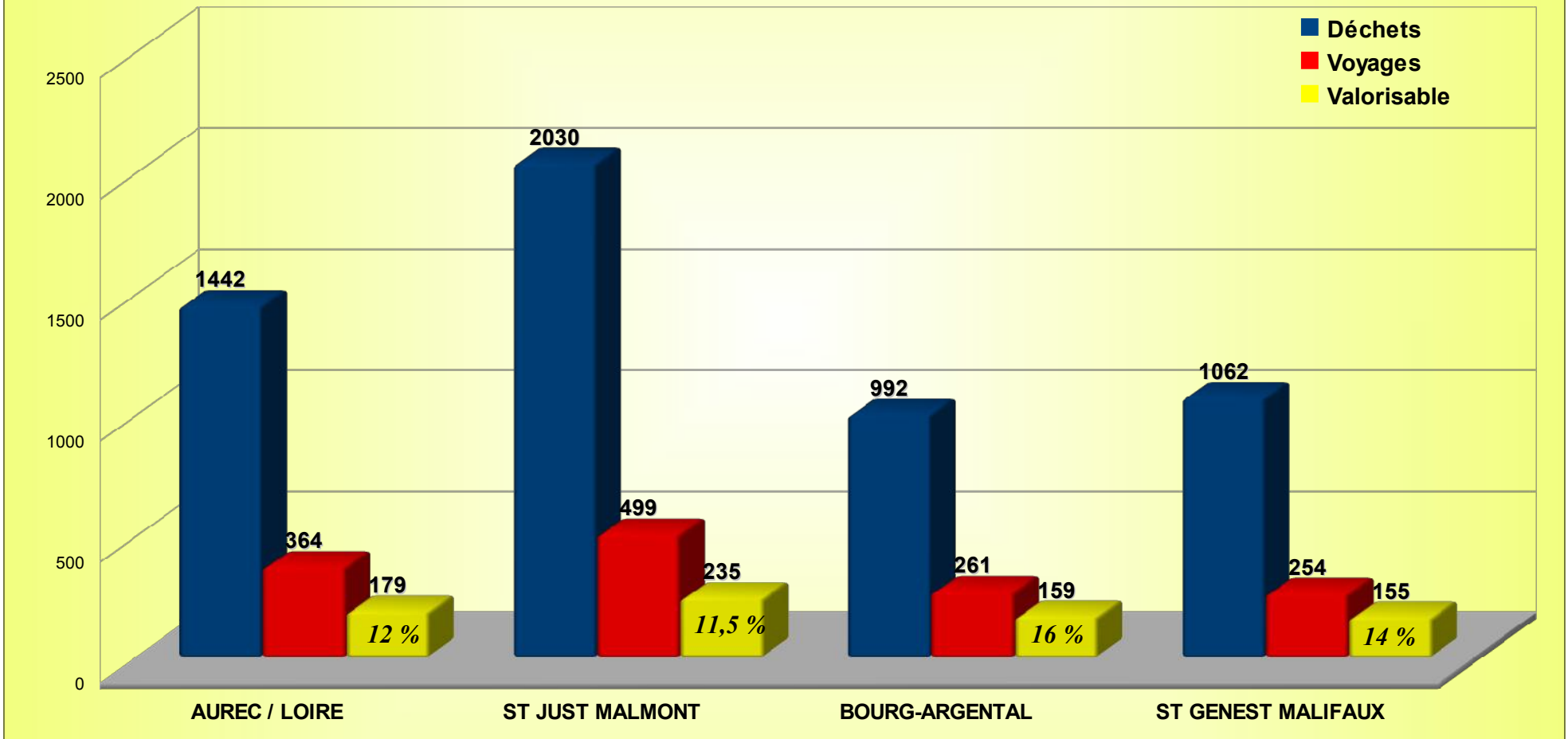


Tonnages cumulés des déchets ménagers spéciaux collectés



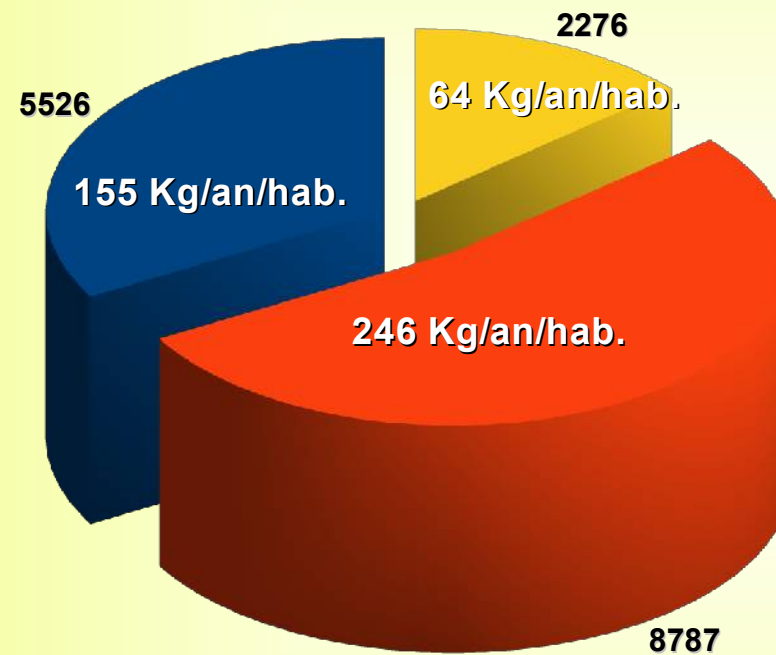
Soit un total de 23,459 tonnes de déchets ménagers spéciaux

Récapitulatif annuel des déchets apportés en déchetteries



L'évolution des tonnages collectés en déchetterie est faible : 5526 t. en 2009 et 5430 t. en 2008 soit 96 t. supplémentaires. On constate une légère diminution des déchets verts. Cette diminution peut s'expliquer par l'utilisation des composteurs individuels.

Tonnages totaux collectés et ratio par habitant



- Déchets des déchetteries
- Ordures ménagères
- Collecte sélective

Compostage individuel :

Initiée en 2002 avec le soutien de l'ADEME et du Conseil Général, la promotion du compostage individuel s'est poursuivie chaque année avec la vente de :

- 329 composteurs en 2002
- 170 composteurs en 2007
- 6 composteurs en 2008
- 12 composteurs en 2009

Au total 517 composteurs sont en place sur le territoire du SICTOM Velay Pilat



Communication :

Actions menées pour inciter à faire le tri :

- Articles insérés dans les bulletins municipaux
- Visite du centre de tri et du centre d'enfouissement technique par les scolaires et visites proposées aux administrés par le biais de l'office de tourisme (notamment lors des journées du patrimoine).
- Des animations « sur mesure » prenant en compte l'âge et le niveau scolaire des élèves, sont dispensées gratuitement par notre animateur sur tout le territoire du SICTOM Velay Pilat. L'objectif éducatif est « savoir pourquoi et comment trier nos déchets ménagers pour faire des enfants des éco-citoyens à part entière ».
- Flyers « pense-bête » distribués ponctuellement en cas d'erreurs de tri répétées.
- Autocollants A3 apposés sur la cuve des bacs à couvercle jaune et rappelant les consignes de tri.
- Divers autocollants notamment à coller sur les bacs à ordures ménagères lorsque les agents retrouvent beaucoup de déchets valorisables à l'intérieur.

4. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

4.1 Localisation de l'unité de traitement

Le site d'une superficie de 14 ha 92 a se trouve au « *Combau* » commune de SAINT JUST MALMONT. Le SICTOM VELAY PILAT est autorisé à poursuivre l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique de déchets ménagers et autres résidus urbains (décharge de classe II) selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 9 Septembre 1997.

L'arrêté préfectoral du 16 janvier 2002 autorise l'exploitation commerciale jusqu'en Décembre 2060.

La surface totale d'exploitation est arrêtée à 5 ha 37 a 30 ca. A cette surface s'ajoute 2 ha 40 a pour le dépôt de matériaux inertes comprenant l'alvéole d'amiante-ciment liée de 100 m².

Le Comité Syndical a acheté des terrains jouxtant le C.E.T. pour l'agrandissement du site et l'élargissement du périmètre de protection.

Une plate-forme pour les déchets verts est délimitée. Elle permet le stockage et le broyage des déchets en provenance des déchetteries. Les déchets verts sont broyés et compostés avant de servir pour la revégétalisation des zones terrassées du C.E.T.

Courant 2008, pour optimiser l'alvéole existante, un quai de déchargement a été réalisé. Le montant des travaux s'est élevé à 237 867 € .

En 2009 une consultation a été lancée pour la réalisation d'une deuxième alvéole disposant d'une barrière passive conforme aux exigences de l'arrêté ministériel du 09 septembre 1997.

Une convention a également été signée avec la société APS énergies de Monistrol/Loire pour la valorisation du biogaz. Les travaux engendrés seront réalisés en 2010 et permettraient une réduction de la T.G.A.P.

4.2 Détail du traitement : nature, valorisation, capacité et tonnage :

Le tonnage annuel maximum autorisé est de 15 000 T soit 54 T par jour, hors déchets inertes et ciment lié.

Le SICTOM a fait effectuer des travaux de mise en conformité. Le stockage des déchets est réalisé dans une alvéole étanche. Les déchets sont ensuite compactés. **Le traitement des lixiviats est réalisé en station d'épuration.** Conformément à l'arrêté préfectoral une garantie financière d'un montant de 392 083 € a été souscrite auprès du groupe Zurich.

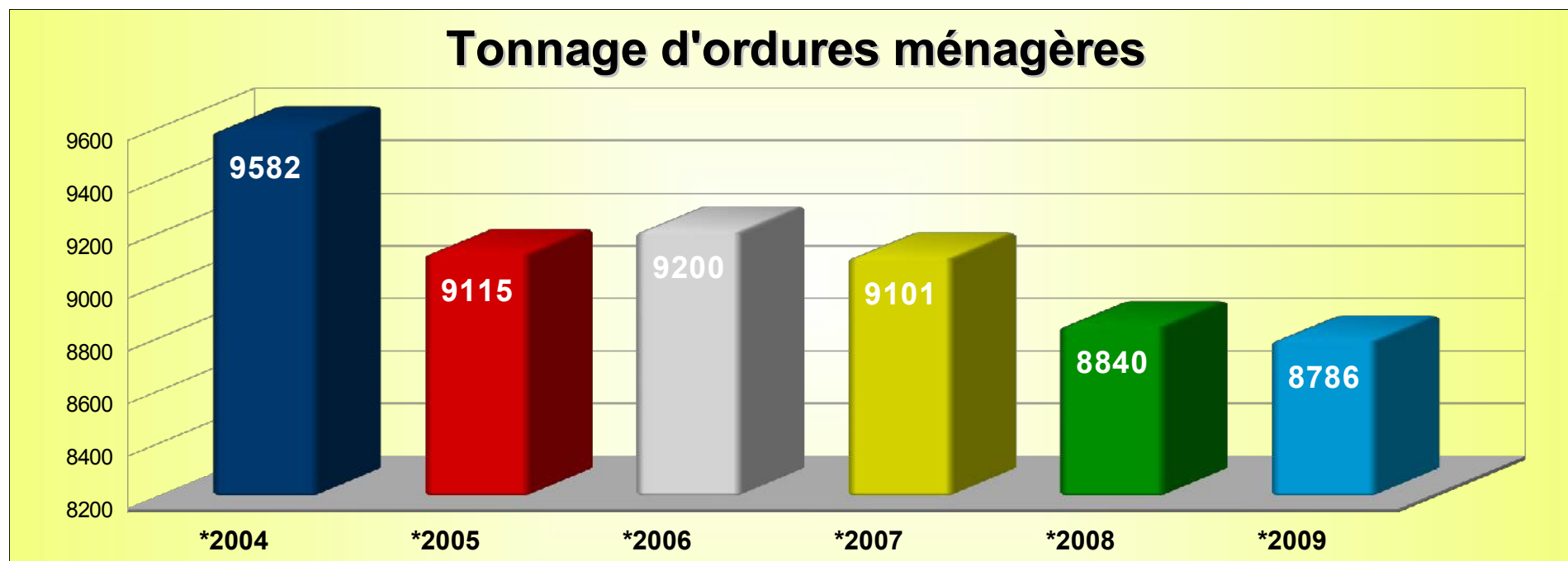
218,82 m³ de lixiviats ont été traités par la station d'épuration de St Just Malmont ; Ces Lixiviats sont régulièrement analysés. Les résultats d'analyses sont transmis à M. l'Inspecteur des installations classées. Un suivi de qualité est assuré au niveau du lieu de traitement.

Le pont bascule nous permet de chiffrer les tonnages d'ordures ménagères reçus.

Unité
d'incinération
des biogaz



B - Tonnages traités au Centre d'Enfouissement Technique



Ordures ménagères des Communes adhérentes au SICTOM = 8 786 Tonnes en 2009

Autres déchets - DIB provenant des industries, artisans ... = 2 741 Tonnes en 2009
Rappel : 4 409 Tonnes en 2008

Malgré l'augmentation constante de la population, on constate toujours une légère diminution des tonnages d'ordures ménagères d'environ 54 tonnes. On constate une stagnation des tonnages d'ordures ménagères du fait de la collecte sélective.

Une forte diminution s'est ressentie sur les DIB en raison de la crise mondiale (fermeture d'usines), mais également à la mise en place de filières de revalorisation pour d'autres industries.

L'alvéole au 1^{er} octobre 2010



C - Les indicateurs financiers

1. Les modalités d'exploitation du service :

La totalité du territoire est collectée par les moyens propres du SICTOM Velay Pilat. La totalité des ordures ménagères, les déchets non valorisables et les déchets industriels, sont également traités par le SICTOM.

2. Montant annuel global du service et modalités de financement:

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 527 371 € pour l'année 2009.

Montant annuel des dépenses :

Coût annuel collecte OM :	863 899 €
Coût annuel traitement CET:	476 200 €
Coût déchetteries :	309 410 €
Coût collecte sélective et tri :	517 195 €
Coûts annexes :	360 667 €
<i>(gestion administrative, maintenance, T.G.A.P., intérêts des emprunts, etc.)</i>	

La T.G.A.P. a connu une augmentation considérable de + 50 % (15 € la tonne)

La baisse du coût annuel du traitement est due à la fin d'amortissement des réseaux de la première alvéole.

Montant annuel des Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat :

Traitement du tri sélectif : Société MOS	200 922 €uros T.T.C
Collecte du verre : Société SOLOVER	30 804 €uros T.T.C.



3. Montant annuel des principales recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 584 572 €.

Le SICTOM est financé principalement par :

- La participation des Communautés de Communes : 1 932 445 €
- Le traitement des déchets industriels : 189 146 €
- Les ventes des matériaux recyclés et les soutiens au TRI versés par Eco-emballages : 278 407 €
- La prestation effectuée auprès du SYMPTOM : 78 535 €

On constate une importante diminution des recettes en provenance des déchets industriels : - 40 % pour l'année 2009 et ce malgré la forte augmentation de la T.G.A.P.

4. Indicateurs complémentaires :

Estimation du coût annuel global :

	2008		2009	
	par habitant	par tonne	par habitant	par tonne
Coût annuel global de la collecte OM	25,32	102,18	24,22	98,32
Coût annuel global du traitement OM	13,83	55,80	13,35	41,30
Coût annuel global collecte sélective et tri (verre compris)	14,29	230,27	14,50	380,29
Coût annuel déchetteries	8,95	59,23	8,676	55,99

Compte tenu des travaux engendrés par la deuxième alvéole, le coût de traitement des ordures ménagères et des DIB sera, les années à venir, en forte augmentation malgré la diminution des tonnages

CONCLUSION

Grâce à un travail efficace et à l'adhésion croissante de ses usagers, le SICTOM Velay Pilat a pu recycler en 2009 près de 3000 tonnes de déchets triés (collecte sélective, verre, déchets issus des déchetteries), soit + 20 % de déchets collectés. Ces performances devraient encore augmenter en 2010 grâce à la mise en fonctionnement des scénarios retenus dans l'étude d'optimisation, et à l'édition de la lettre du TRI.



Annexes